



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N°2023-05

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles que :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n°2023-05 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles n°2023-05 ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 avril 2023 à 19 h 45, à la salle du conseil située au Centre municipal Viateur-Labonté, 68 rue Soucy, La Rédemption. Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur ce règlement.
3. Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.
4. Le projet de règlement ainsi qu'une présentation détaillée peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité au <https://municipalite.laredemption.qc.ca>, sous l'onglet « Avis publics » ou « Règlements ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau municipal au 418-775-5311 afin d'obtenir une copie de ce projet.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à La Rédemption, ce 22^e jour de mars 2023.


Claude Panneton
Directeur général/greffier-trésorier par intérim

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 22^e jour de mars 2023 entre 09h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de mars 2023.



Claude Panneton, Directeur général par intérim